

Publié le 24 novembre 2009

Le Mont-Dore : Une station de ski au milieu des réserves naturelles

Championne en matière de respect du paysage en raison de son implantation en site naturel inscrit, la station du Mont-Dore Sancy s'est engagée aux côtés de sa voisine Super-Besse et des autres communes du Sancy dans la charte de développement durable des stations de montagne.



Située à 45 km de Clermont-Ferrand dans le massif du Sancy, la station de ski du Mont-Dore était, à la construction de son premier téléphérique en 1936, l'une des premières de France. L'ancien « champ de neige des Parisiens » compte aujourd'hui deux téléphériques, trois télésièges, quatorze téléskis et un tapis pour les tout-petits pour un domaine skiable de 200 ha et 42 km de pistes. Pour les skieurs désireux de varier les plaisirs, la station est reliée à sa voisine Super-Besse, avec laquelle elle propose un forfait commun. Malgré sa petite taille, le domaine skiable du Mont-Dore est très prisé par les Clermontois mais également par les habitants du Grand Ouest pour son relief très alpin.

Autre particularité, la station du Mont-Dore est en site inscrit et cernée de réserves naturelles d'où un penchant naturel pour le développement durable. « Du fait de notre situation, nous avons bien intégré la partie paysagère et environnementale des enjeux du développement durable », avance Patrick Deat, directeur de la [Saem remontées mécaniques](#), Sem chargée de la gestion de la station. En effet, un comité de suivi a été mis en place pour surveiller les opérations de terrassement et d'installation de télésièges. Ainsi, à chaque fois que le sol est travaillé, l'écosystème originel est ensuite remis en place. Mais selon Patrick Deat, la Sem a encore « des efforts à faire au niveau des consommations d'énergie », notamment des dameuses.

Une démarche qui devrait être renforcée en collaboration avec la station voisine de Super-Besse, suite à la signature par les maires du Mont-Dore, Besse et la communauté de communes du Sancy de la charte de développement durable des stations de montagne. Au programme : aménagement durable et préservation des paysages, gestion équilibrée des ressources, transports propres, politique durable de l'habitat et sensibilisation des usagers. La communauté de communes devrait prochainement créer un poste de chargé de mission afin de mettre en œuvre les engagements de la charte.

Par Marie-Anne RAMAZZINA